

l'accord additionnel à l'ALENA contienne une telle disposition. Notre position est tout aussi valable dans l'arène multilatérale. Mise à part la question de l'équité, dans un monde de plus en plus interdépendant et où le dénominateur commun est l'adhésion à un système axé sur les forces du marché, aucun État n'a les moyens de permettre à quelque pays que ce soit d'user de son pouvoir économique pour imposer ses propres normes.

Deuxièmement, au Canada, nous nous devons de prévenir le risque que les nouvelles règles, si elles ne sont pas soigneusement formulées et si elles ne recueillent pas un large consensus international, puissent servir de véhicule à un protectionnisme nouveau. À cet égard, nous sommes sensibles aux préoccupations des pays, en développement ou même développés, qui craignent que ces nouvelles règles aient pour but l'érection d'obstacles à leurs exportations.

Troisièmement, le Canada tient à ce que les règles du système des échanges multilatéraux facilitent la réalisation des grands objectifs sociétaux, plutôt que d'y faire obstacle. Dans le cas du commerce et de l'environnement, nous nous sommes engagés à réaliser un développement durable. S'agissant du commerce et de la main-d'oeuvre, nous estimons nécessaire de se conformer à des normes reconnues à l'échelle internationale.

Enfin, nous devons veiller à ce que tous les éléments de notre société, à savoir les provinces et les États, les ONG [organisations non gouvernementales], les syndicats et le secteur privé, participent à l'élaboration des positions nationales. Sans leur contribution réfléchie, nous risquons de mettre en avant des politiques qui ne reflètent pas le consensus social. Les négociations commerciales sont devenues plus compliquées, plus envahissantes et plus lourdes de conséquences pour les économies nationales que jamais; elles vont le devenir encore plus dans les années à venir. Si nous tenons vraiment à élaborer des règles internationales susceptibles de modifier non seulement nos relations commerciales extérieures, mais l'ordre interne de nos sociétés, nous devons obtenir ce consensus national par des consultations sérieuses et par la coopération.

Pour y arriver, nous, en Amérique du Nord, devons confirmer notre engagement à l'égard de l'ouverture et de la libéralisation du commerce. Nous devons rejeter le pouvoir unilatéral et appuyer les principes d'élaboration des règles multilatérales, qui sont essentiellement incarnés dans la nouvelle OMC. Nous devons réaffirmer notre position de leader au sein de l'ordre mondial du commerce.

Le monde observe maintenant les États-Unis et la façon dont le Congrès met en oeuvre la législation concernant l'Uruguay Round. Sa façon d'aborder cet important dossier aura une profonde influence sur le sort qui sera réservé aux résultats du Round